

XI.

Autres espiègeries de M. l'abbé Chandonnet.

Nous venons de le voir, c'est une affaire réglée ; on ne s'adressera pas à l'Index, car ce tribunal est trop indulgent et de plus, les influences s'y font trop puissamment sentir. M. l'abbé, qui est l'intégrité et l'orthodoxie incarnées, veut quelque chose de mieux. Il n'est pas encore licencié en théologie, mais dans vingt jours il éclora ; tout embryon qu'il est, il ne craint pas de se mesurer contre une Congrégation romaine et d'affirmer que lui condamnerait ce qu'elle ne condamnera pas. Cependant, comme il n'a du Saint-Siège aucun pouvoir *ad hoc*, il lui faudra bien s'adresser à quelques unes de ces Congrégations romaines, qui seules sont autorisées à examiner les livres et à donner aux propositions qu'ils contiennent les notes convenables. Que fera donc M. l'abbé ? lui-même va nous l'apprendre : “ Donc, dit-il, à M. B. Pâquet, s'adresser directement au St. Office.”

Inutile de dire ici que M. l'abbé Chandonnet regarde le St. Office comme bien plus sévère que l'Index, cela se comprend de suite. Il nous faut même conclure qu'à ses yeux le St. Office est celui de tous les tribunaux romains, chargés de veiller à la pureté de la doctrine, le seul qui soit le moins enclin à ménager et à laisser passer l'erreur, car s'il en connaissait un autre plus sévère il ne manquerait pas de le signaler à M. l'abbé B. Pâquet et de lui dire que c'est à celui-là qu'il faut dénoncer la *méthode chrétienne*, tant il brûle de lui faire subir l'humiliation d'une censure. Tous les efforts de M. l'abbé Chandonnet ayant raté on ne peut plus parfaitement, et la doctrine de la *Méthode Chrétienne*, loin d'avoir été condamnée, ayant été en tous points confirmée par la lettre du Cardinal Patrizzi, il faut bien bon gré mal gré que M. l'abbé reconnaisse qu'il ne sera jamais possible d'avoir plus raison que nous l'avons.

Il a une autre recommandation à faire à M. l'abbé B. Pâquet : “ envoyer au St. Office, dit-il, ces propositions (telles que tu les as reçues, ou autres *condamnables*) avec l'indication et la référence aux brochures.”